

**POUR INFORMATION**

SEPTIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

**Centre international de formation
de l'OIT, Turin****Suivi des recommandations du Groupe de travail
sur le financement du Centre de Turin
et la collaboration entre Genève et Turin
sur les programmes de coopération technique**

1. Le rapport du groupe de travail¹ a fait l'objet d'une discussion au sein de la commission en novembre 2007, et ses recommandations ont été adoptées à la suite de fortes déclarations de soutien². Le présent document constitue une brève mise à jour sur l'action menée dans les différents domaines identifiés par le groupe de travail et décrit les processus en cours.
2. Le groupe de travail a proposé que le Bureau et le Centre de Turin prennent des mesures afin d'assurer une collaboration plus étroite, notamment en alignant le travail du Centre sur le programme et budget de l'OIT et en s'engageant dans une programmation conjointe. L'OIT devrait allouer une plus grande part de ses ressources extrabudgétaires aux activités de formation confiées au Centre de Turin, et les bailleurs de fonds ont été invités à envisager de financer directement le programme du Centre. Enfin, les échanges de personnel ont été suggérés en tant que manière de renforcer la collaboration.

Programmation conjointe et alignement plus serré

3. Le Centre de Turin a investi beaucoup de temps et de moyens dans l'intégration de son action avec celle de l'OIT. Un exemple est l'alignement de ses produits et services sur le cadre du programme et budget pour 2008-09, qui fixe la contribution du Centre à chaque objectif général et/ou immédiat. Cela a induit des changements au niveau du Centre de Turin, qui effectue désormais un suivi des contributions que ses activités apportent aux objectifs de l'OIT.

¹ Document GB.300/PFA/6/3.

² Document GB.300/12/1(Rev.), paragr. 73-82.

4. Parallèlement, il y a un renforcement de la collaboration entre les unités techniques du siège et le Centre de Turin sur la transformation de nouvelles connaissances et expertises de l'OIT en produits de formation et services novateurs. Une coopération d'un genre nouveau s'est ainsi installée dans les domaines du développement des compétences, de la migration, de la discrimination et des «emplois verts».
5. Un processus similaire est en cours avec les bureaux extérieurs de l'OIT afin de répondre aux priorités régionales. Cela présuppose d'utiliser les fonds de la coopération technique financés par le budget ordinaire (CTBO) réservés au Centre pour attirer des moyens supplémentaires dans chaque région et soutenir les initiatives régionales ou des objectifs spécifiques des programmes par pays de l'OIT pour un travail décent (PPTD).
6. Ces efforts sont complétés par l'entrée en fonction à Genève d'un conseiller principal en matière de coopération entre le Centre de Turin et le Département des partenariats et de la coopération au développement (PARDEV) du siège. Le processus d'alignement devrait se poursuivre. Le Centre de Turin est déjà impliqué dans la préparation des propositions du cadre stratégique pour la période 2010-2015 et du programme et budget pour 2010-11. L'accent est mis sur l'identification des besoins spécifiques des mandats en termes de formation et d'apprentissage dans les différents domaines d'action de l'OIT, afin de les intégrer dans les objectifs immédiats et communs.

Augmentation des fonds de la coopération technique de l'OIT acheminés vers le Centre de Turin

7. Le groupe de travail a recommandé qu'une part accrue du portefeuille de coopération technique de l'OIT soit acheminée vers le Centre de Turin pour des activités spécifiques de formation et de développement des capacités. Cette proposition a fait l'objet de discussions au sein de la Commission de la coopération technique en novembre 2007.
8. Le PARDEV et le Centre de Turin ont déjà convenu que le Centre sera systématiquement impliqué dans la conception et la formulation de toutes les propositions de projets de l'OIT, dans le respect des procédures d'appréciation. L'accent sera mis sur les propositions établies en vertu des accords de partenariat ou des accords-cadres que l'OIT a conclus avec un large éventail de bailleurs de fonds. Dans le cadre du processus d'approbation, le PARDEV vérifiera que les objectifs concernant la formation et le développement de capacités ont été définis en collaboration avec le Centre de Turin, que les propositions de projets suivent les principes d'action communs – y compris l'égalité hommes-femmes, le tripartisme et les normes internationales du travail – et que les composantes relatives à la formation incorporent l'expertise pertinente du Centre de Turin.
9. Le but recherché par le Centre de Turin est que des objectifs spécifiques en matière de formation soient fixés dans les projets de coopération technique de l'OIT. Ces objectifs devraient être liés à des allocations distinctes dans les budgets des projets, par exemple en réservant une ligne budgétaire spécifique pour la réalisation des produits de formation, ce qui donnerait au Centre de Turin une base pour planifier son travail. Un avantage additionnel de recourir à l'expertise du Centre de Turin pour la conception et la mise en œuvre des activités de formation dans le cadre des projets de coopération technique de l'OIT serait de garantir que les aspects relatifs à la formation et à l'apprentissage bénéficient de la considération nécessaire.
10. Avec l'augmentation significative des fonds de la coopération technique disponibles pour les bureaux extérieurs de l'OIT et compte tenu des contraintes pour une mise en œuvre dans des délais raisonnables, le Centre de Turin encourage les bureaux extérieurs de l'OIT à faire plus régulièrement appel à sa capacité d'organiser des activités de formation sur le

terrain. Le Centre offre des programmes didactiques dans tous les domaines d'action de l'OIT, généralement en plusieurs langues. Il s'agit là d'une occasion idéale pour l'acheminement de fonds pour la formation au Centre de Turin, à condition d'avoir une planification appropriée à moyen terme. Au moment où le présent rapport était rédigé, plusieurs mesures étaient en cours d'application afin d'impliquer le Centre dans la réalisation de programmes financés par le compte supplémentaire du budget ordinaire (CSBO) dans certaines régions. Néanmoins, étant donné que la planification des fonds du CSBO était encore à un stade précoce, il était encore tôt pour évaluer correctement l'efficacité globale de la participation du Centre dans le contexte du CSBO.

Contributions volontaires des bailleurs de fonds au Centre de Turin

11. Même s'il est important d'inclure des objectifs en matière de formation dans les grands projets de coopération technique de l'OIT, le Centre de Turin dispose d'une grande marge pour proposer aux donateurs, en vue d'un financement direct, des projets concernant le développement des capacités et la formation. Ces projets viennent compléter ceux mis en œuvre par le Bureau et contribuent aux PPTD. Un certain nombre de propositions de ce type ont été préparées dans des domaines tels que l'emploi des jeunes, la responsabilité sociale des entreprises et le développement des compétences. Certaines propositions spécifiques à une région (par exemple, pour l'Afrique lusophone, les Etats arabes et les pays de la CEI) répondent à des demandes des mandants.
12. Le PARDEV a invité le Centre de Turin aux rencontres avec les bailleurs de fonds avec lesquels l'OIT a conclu des accords de partenariats ou des accords-cadres, mais les résultats en termes de financements supplémentaires pour le Centre sont jusqu'ici limités. Trois options, qui ne s'excluent pas réciproquement, pourraient être envisagées. Le choix dépend de la nature et des termes du partenariat entre l'OIT et le donateur: *a)* la mise en œuvre par le Centre de Turin des aspects liés à la formation et au développement des ressources humaines des grands projets et programmes de l'OIT; *b)* l'allocation directe de moyens au Centre de Turin pour la réalisation de programmes de formation, d'apprentissage et de partage de connaissances liés aux grandes priorités thématiques dans le contexte des accords-cadres avec les donateurs; et *c)* la possibilité pour le Centre de Turin de présenter des propositions de projets en matière de formation et d'apprentissage en phase avec les priorités des donateurs et dans le respect des procédures d'approbation internes de l'OIT. En plus d'entrer en contact avec des bailleurs de fonds qui entretiennent actuellement des relations structurées avec l'OIT, le Centre de Turin, en étroite collaboration avec le PARDEV, présente des propositions à d'autres donateurs, dans l'optique de contribuer à l'Agenda pour le travail décent. Il s'agit d'un domaine dans lequel il reste du travail à faire.

Echanges de personnel et points focaux

13. Ces derniers mois, on a enregistré une hausse spontanée du nombre d'échanges de personnel entre le Centre de Turin et l'OIT. Actuellement, trois fonctionnaires du Centre sont détachés au BIT, et trois du BIT sont en place à Turin. Le Directeur du Centre entend encourager cette mobilité, en collaboration avec le Directeur du Département du développement des ressources humaines.
14. Fin 2007, un système de points focaux du Centre de Turin a été mis sur pied dans les bureaux extérieurs en Afrique. Ces points focaux seront les contacts privilégiés pour les programmes techniques du Centre qui veulent identifier des possibilités de formation et aider à l'organisation des activités. Ce système, qui fera l'objet d'une évaluation fin 2008,

sera ensuite éventuellement étendu à d'autres régions. Les secteurs du siège n'ont pas encore désigné de points focaux, même si, dans chaque département, l'on trouve certaines personnes qui sont principalement en contact avec le Centre de Turin. Une discussion approfondie avec les directeurs exécutifs est prévue à ce sujet.

Formation du personnel de l'OIT

15. Le Centre de Turin a recruté un spécialiste expérimenté de la formation afin d'assurer une utilisation efficace des fonds destinés au développement du personnel. Un programme conjoint de formation à plusieurs facettes a été mis au point avec le Département du développement des ressources humaines et les coordonnateurs de la formation. Ce programme prévoit le développement de plates-formes d'apprentissage et de matériels didactiques, ainsi que la conception et la délivrance de cours de formation pour le personnel. Les sujets couverts englobent l'orientation des nouveaux arrivants, la gestion du cycle de projet, le tripartisme, les achats publics, la gestion orientée sur les résultats et la formation des coordonnateurs de la formation. Les fonds pour le développement du personnel permettront aux fonctionnaires du BIT de participer à ces formations organisées par le Centre de Turin. Un mécanisme interne a également été établi pour encourager le personnel à participer à des activités de formation régulières ou sur mesure tenues sur le campus ou sur le terrain.

Conclusion

16. Il est manifeste que l'alignement plus serré débouche sur des relations plus structurées et sur une meilleure planification conjointe à moyen terme. Même si cela ne s'est pas encore traduit par une augmentation claire du financement du Centre par l'OIT, avec l'accumulation de moyens dans le cadre du CSBO et des projets de coopération technique, on peut s'attendre à ce qu'en 2009 les départements techniques du siège et les bureaux extérieurs recourent de plus en plus souvent à la capacité de formation du Centre. Le défi à relever consiste à transformer cette tendance en une planification, une programmation et une réalisation conjointes à long terme, dans lesquelles les actions de formation et de développement des capacités du Centre de Turin s'insèrent dans l'effort global de rationalisation de l'OIT «unis dans l'action».

Turin, le 15 octobre 2008.

Document soumis pour information.